

REGLEMENT RESUME DU GRAND CONCOURS PHOTO « LES ECOMOBILES »

Comment participer ?

Télécharger vos photographies, une par une, à partir du site internet
www.lesecomobiles.com/ .

Vous pouvez télécharger autant de photos que vous voulez.

Il est aussi demandé d'indiquer la source (votre nom et votre ville) et de donner un titre à votre photo.

Comment voter ?

Vous pouvez voter en ligne. 1 vote par catégorie et par jour est autorisé.

Délais :

Vous avez jusqu'au 16 octobre 2009 à minuit pour télécharger vos photos.

Vous pouvez voter jusqu'au 31 octobre 2009, minuit.

Thème :

Le thème du concours est : **Bougez autrement ! »**

Il y a deux catégories :

Mobilité durable

Mobilité non durable

Prix :

Il y a 4 lauréats :

Pour chaque catégorie, il y a une mention décernée par des professionnels de la communication et de la mobilité (Prix du Jury) et une mention décernée par les internautes (Prix des internautes).

Les photos gagnantes seront exposées sur les blogs de Roulezmalin et d'Hippocampe.

REGLEMENT COMPLET DU GRAND CONCOURS PHOTO « LES ECOMOBILES »

ARTICLE 1 : OBJET

La société RoulezMalin, en partenariat avec l'agence de communication Hippocampe (ci-après « l'Organisateur ») organisent sur le site internet www.lesecomobiles.com (ci-après « le site »), du 16 septembre 2009 au 31 octobre 2009 à minuit inclus un grand concours photo amateurs, gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Les EcoMobiles ».

Le présent règlement a pour objet de définir les droits et obligations de l'Organisateur et des participants au Concours (ci-après les « Participants »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Elle est ouverte à toute personne physique, qui envoie sa ou ses meilleures photos à l'adresse du Site www.lescomobiles.com pendant toute la durée du Concours.

Toute participation d'une personne est subordonnée à sa qualité d'auteur des photographies et des textes qu'elle envoie. Le Participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur du ou des textes ou photographies qu'il envoie.

Toutes les personnes ayant collaboré à l'organisation et la réalisation du Concours, ne peuvent pas participer au Concours.

La participation au Concours s'effectue exclusivement par voie électronique. Elle nécessite que le Participant dispose d'une connexion Internet, d'une adresse électronique valide et d'un appareil photo numérique.

La participation au Concours est nominative et non-limitée. Pendant toute la durée du Concours, les participants peuvent déposer autant de photos qu'ils souhaitent et peuvent voter une fois dans chaque catégorie chaque jour de la durée du concours.

Date et heure limite de participation : 16 octobre 2009 à minuit inclus pour déposer des photos et 31 octobre à minuit inclus pour voter en ligne. Seules les dates et heures de réception des photos font foi. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de non réception de la participation du Participant, notamment en cas d'envoi après l'heure et la date limite de participation, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau Internet survenant pendant le déroulement de l'opération.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DU CONCOURS

3.1 Participation :

Pour participer au Concours, le Participant doit préalablement créer son compte sur le Site. Pour créer son compte, il doit remplir les cases obligatoires du formulaire d'inscription, notamment les noms, prénoms, adresse électronique et adresse postale, puis valider par un clic l'acceptation du présent règlement.

Le Participant pourra alors participer et télécharger sa ou ses photos en cliquant sur le bouton « Déposez votre photo » à partir du site www.lescomobiles.com.

Le Participant peut, avant la date limite de participation, fixée au 16 octobre 2009 à minuit inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi) envoyer autant de photos qu'il souhaite à l'Organisateur, en rapport avec le thème proposé sur le Site. Les textes originaux proposés comme titre des photos devront être en rapport avec le thème proposé par le Site.

Conditions de dépôt d'une photo : chaque photographie ou texte envoyé(e) doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation préalable de la part de l'auteur. En cochant la case « je certifie être l'auteur de cette photo et accepte l'ensemble des conditions de dépôt stipulées dans le règlement », cette autorisation sera donnée pour chaque photographie et/ou texte envoyé(e).

La participation au concours entraîne une licence d'exploitation (licence d'exploitation des photographies et/ou textes) dans les termes prévus à l'Article 10 ci-après. Les photographies ou les textes ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité. Les photographies et/ou textes contraires au règlement seront automatiquement éliminés.

Chaque photographie ou texte sera soumis à la validation d'un webmaster avant d'être publié(e) sur le Site. Seules les photographies et/ou seuls les textes qui sont compatibles avec le niveau de qualité technique minimum requis par le Site seront publiables.

Le fait de participer au Concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, lequel a valeur de contrat entre l'Organisateur et les Participants (gagnants ou non).

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations fournies par le Participant lors de son inscription au Concours.

Pendant la durée du Concours, c'est-à-dire de deux mois, les photos et les textes envoyés par les Participants seront soumis aux votes des internautes.

3.2 Les 4 mentions :

Le concours photo « les EcoMobiles » désignera 4 lauréats et par conséquent 4 photos gagnantes :

Catégorie Mobilité durable :

- Prix des internautes : pour la photographie qui aura obtenu le plus grand nombre de votes de la part des internautes.
- Prix du Jury : pour la photographie qui aura obtenu le plus grand nombre de votes de la part du Jury professionnel.

Catégorie Mobilité non durable :

- Prix des internautes : pour la photographie qui aura obtenu le plus grand nombre de votes de la part des internautes.
- Prix du Jury : pour la photographie qui aura obtenu le plus grand nombre de votes de la part du Jury professionnel.

3.3 Désignation des gagnants et proclamation des résultats :

1) Gagnant photo Prix des internautes :

La photographie qui aura le plus de votes sera désignée lauréate du concours. Il y aura une photo gagnante par catégorie, soit la catégorie « Mobilité durable » et la catégorie « Mobilité non durable ».

2) Gagnant photo Prix du Jury :

La photographie qui aura le plus de votes de la part du jury sera désignée lauréate du concours. Il y aura une photo gagnante par catégorie, soit un lauréat dans la catégorie « Mobilité durable » et un lauréat dans la catégorie « Mobilité non durable ».

Dans un délai d'une semaine suivant la fin du concours, la totalité des photos seront présenté(e)s à un jury de professionnels défini à l'article 4.

Le jury désignera les 4 meilleures photos (soit 1 photographie par prix), correspondants au thème proposés sur le Site, en fonction des critères suivants :

- La bonne illustration du thème proposé,

- La pertinence du titre
- L'aspect technique,
- L'originalité,
- La qualité.

En cas d'égalité, le président du jury qui aura été préalablement élu par les autres membres du jury aura une voix prépondérante.

L'Organisateur informera les gagnants individuellement par courrier électronique à l'adresse qu'ils auront communiquée sur le bulletin de participation de leur nomination.

ARTICLE 4 : LE JURY

L'Organisateur garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury.

Le jury sera composé de membres du personnel de l'Organisateur.

La liste des membres du jury sera déposée dans l'étude de l'huissier dépositaire du présent règlement et ne fera l'objet d'aucune publicité. Elle fera l'objet d'une actualisation autant que de besoin.

La composition et le nombre des membres du jury pourront être modifiés à tout moment pour les besoins de l'opération.

Conformément aux usages, le jury pourra écarter toute photo ou texte s'il estime que ce document ne convient pas à sa publication sur le Site.

Le jury qui s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux, statuera souverainement, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

ARTICLE 5 : CONVENTION DE PREUVES

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur, sauf en cas d'erreurs manifestes, ont force probante dans tout litige, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Concours.

ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent Concours sont traitées par l'Organisateur, conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations que le Participant communique sur le Site dans le cadre du Concours, permettent à l'Organisateur et à ses partenaires de gérer la participation des Participants au Concours, et notamment de les informer le cas échéant de leur gain.

Les informations recueillies dans le cadre du Concours ne seront pas utilisées, par l'Organisateur, à des fins de prospection commerciale.

Les adresses électroniques de tiers recueillies dans le cadre du Concours ne seront pas conservées par l'Organisateur et ne seront utilisées que pour l'envoi de l'invitation au Concours, et non à des fins de prospection commerciale.

Tous les Participants disposent d'un droit d'information, d'accès, d'opposition et de rectification sur les données les concernant, qu'ils peuvent exercer, conformément à la Loi Informatique et Libertés, par courrier adressé à l'Organisateur, à l'adresse suivante : Grand Concours photo « Les EcoMobiles », 315, rue Ernest Hemingway, 29200 Brest.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITES

7.1 Responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur ne garantit pas que le site et le Concours soient exempts d'anomalies, d'erreurs ou de bugs.

En tout état de cause, l'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute inexécution des obligations pesant sur lui par application du présent règlement qui serait imputable soit au fait du Participant, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des obligations résultant du présent règlement, soit à un cas de force majeure.

De même, l'Organisateur n'est pas responsable de tout défaut de développement, mauvais fonctionnement, incompatibilité avec d'autres programmes informatiques installés dans le disque dur du micro-ordinateur du participant, ni en cas de perte ou d'altération des données du participant, suite à la participation au Concours.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler ce règlement si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Dans de telles circonstances, l'Organisateur mettra en place les moyens techniques pour en informer les Participants sur le Site.

L'Organisateur fera ses efforts pour permettre un accès au Concours à tout moment, sans pour autant être tenu à aucune obligation d'y parvenir. L'Organisateur pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance interrompre l'accès au Site et au Concours, ou d'annuler ledit Concours. L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions ou annulations et de leurs conséquences.

L'Organisateur mettra tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination des Gagnants et l'attribution des lots soit conforme au règlement du Concours. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système de détermination des Gagnants, l'Organisateur ne saurait être engagé à l'égard des Participants au-delà du nombre de dotations annoncé dans le règlement du Concours.

Toute demande de renseignement ou de réclamation concernant les lots seront à adresser directement:

- A Concours « Les EcoMobiles », 315, rue Ernest Hemingway, 29200 Brest.

7.2 Responsabilité du Participant

Il est expressément rappelé qu'il est de la seule responsabilité du Participant de s'assurer que les informations qu'il fournit lors de son inscription au Concours, notamment ses coordonnées, sont correctes et sincères, et qu'elles lui permettront de participer au Concours et, le cas échéant, de bénéficier du lot qu'il aurait gagné.

La participation au Concours implique une attitude loyale, dans le respect du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier, sans préavis, et/ou de ne pas attribuer de lot à tout Participant ayant méconnu les dispositions du présent règlement, notamment par fraude, voire, d'engager des poursuites contre lui devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 8 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le Concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est accessible uniquement par Internet.

Les frais de participation au Concours sont pris en charge par l'Organisateur, sur simple demande adressée par courrier à l'attention de :

Grand Concours « Les EcoMobiles », 315, rue Ernest Hemingway, 29200 Brest.

Toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée du nom, prénom(s) et adresse du Participant, de l'intitulé du Concours, d'un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE), d'une copie d'une pièce d'identité et d'une copie de la facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel il est abonné. Toute demande, pour être prise en compte, devra impérativement parvenir par écrit au plus tard un mois après la date de clôture du Concours, le cachet de la poste faisant foi.

Le remboursement porte sur les frais liés à la connexion à Internet et se fera sur une base forfaitaire de 0,22 €, correspondant à 3 minutes de communication au tarif local en heure pleine (durée moyenne de connexion au Site pour participer au Concours).

Le timbre de la demande de remboursement des frais de connexion sera également remboursé (sur la base de 0,41 €, correspondant au tarif lent en vigueur, pour un pli de moins de 20 grammes) sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 0,07 € le feuillet et dans la limite de 2 copies, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Chaque envoi ne doit comprendre qu'une seule demande de remboursement, pour un seul et unique Participant.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire, adressé dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues à la lettre de demande de remboursement aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription saisi sur le Site.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, la plupart, des fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par le Participant pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au Concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE 9 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

9.1 Droits relatifs au Site et au Concours :

L'Organisateur et ses partenaires est/sont titulaire(s) de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site et au Concours. Ces droits leur appartiennent, ou ils détiennent les droits d'usage y afférents.

L'accès au Site et la participation au Concours ne confèrent au Participant aucun droit sur ces droits de propriété intellectuelle.

A ce titre, il est formellement interdit de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie du site ou des éléments relatifs au Concours sans l'autorisation écrite préalable de l'organisateur.

9.2 Droits et garanties relatifs aux photographies et aux textes :

a. Les droits :

Le participant au concours, en cochant l'autorisation d'exploitation préalablement requise pour chaque photo ou texte envoyé(e), concède à titre gratuit à l'Organisateur les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de ses photographies et/ou de ses textes, sur tous supports électroniques sur le Site et papiers (brochures...), à des fins publicitaires, ou de la promotion de ce présent Concours sans pouvoir en retirer aucune rémunération.

Cette licence d'exploitation est consentie, pour le monde entier, à partir de l'envoi à l'Organisateur, pour une durée de dix (10) ans.

Le participant déclare, être titulaire des droits afférents aux photographies et/ou aux textes. Le participant garantit à l'Organisateur la jouissance paisible des photographies et/ou des textes.

b. Les garanties :

Le Participant garantit à l'Organisateur que les photographies et/ou les textes qu'il envoie, ne violent pas les droits des tiers (droits de propriété intellectuelle, droit de la personnalité et/ou droit de la propriété). En tout état de cause, le Participant s'engage à proposer uniquement des photographies et/ou des textes respectant l'ensemble des législations en vigueur et notamment conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En cas de violation de ces règles, l'Organisateur se réserve le droit de clôturer sans préavis le compte du Participant concerné, sans préjudice pour l'Organisateur ou tout tiers d'engager d'autres actions appropriées à l'encontre du Participant.

En tout état de cause, le Participant garantit l'Organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait des Photographies et/ou des textes qu'il aura envoyés.